

Ville de Beauharnois
20^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire du 27 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 27 septembre 2019 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Est absent :

Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller du district n°3 – des Moissons

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière

1. Ouverture de la séance

1.1 2019-09-316 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse
APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit ouverte. Il est 8h00.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

1.3 2019-09-317 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. **Service de la sécurité incendie et civile**
 - 2.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la sécurité publique
3. **Affaires nouvelles**
4. **Communication des membres du conseil**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

2. **Service de la sécurité incendie et civile**

2.1	2019-09-318	Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la sécurité publique
------------	--------------------	---

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Beauharnois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Beauharnois prévoit la formation de 12 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée.

3. Affaires nouvelles

- Aucune

4. Communication des membres du conseil

- Aucune

5. Période de questions

- Aucune

6. 2019-09-319 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance extraordinaire soit levée. Il est 8h03.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière